

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

ARRETE N°2021-209/MS/CAB
portant création, composition, attributions et
fonctionnement du comité de pilotage (COPI) du
projet PREPARE-BURKINA de l'ONC
Pathfinder International

LE MINISTRE DE LA SANTE



- u la Constitution ; ✓
- u le décret n° 2021-0001/PRES du 5 janvier 2021 portant nomination du Premier ministre ; ✓
- u le décret N°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ; ✓
- u le décret n° 2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021, portant attributions des membres du gouvernement ; ✓
- u le décret n° 2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 janvier 2016 portant organisation type des départements ministériels ; ✓
- u le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ; ✓
- u le décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018, portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ; ✓

ARRETE

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Le présent arrêté précise la création, la composition, les attributions et le fonctionnement du comité de pilotage (COPIL) du projet PREPARE-BURKINA de l'ONG Pathfinder International ✓

CHAPITRE 2 : CREATION

Article 2 : Il est créé au sein du Ministère de la santé un comité de pilotage (COPIL) du projet « Préparation pour la résilience au Burkina », dénommé PREPARE-BURKINA. ✓

CHAPITRE 3 : COMPOSITION

Article 3 : Le Comité de pilotage du Projet PREPARE-BURKINA est composé de vingt (20) membres qui sont :

- **Président :** Le Directeur Général de l'Offre de Soins. ✓
- **Vice-Président :** La Directrice pays de Pathfinder International. ✓
- **Secrétaire :** Le Directeur du projet PREPARE-BURKINA. ✓
- **Rapporteurs :**
 - La Directrice de la qualité des soins et la sécurité des patients (DQSS) ✓
 - Le Directeur Technique du projet PREPARE-BURKINA. ✓
- **Membres :**
 - la Directrice de la santé et de la Famille (DSF) ; ✓
 - le Responsable santé communautaire de la DPES ; ✓
 - un représentant du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement ; ✓
 - le Directeur Régional de la Santé du Centre Nord ; ✓
 - le Directeur Régional de la Santé du Sahel ; ✓
 - le Directeur Régional de la Santé de l'Est ; ✓
 - le/la Directeur/ice Régional/e de l'Eau et de l'Assainissement d Sahel ; ✓
 - le/la Directeur/ice Régional/e de l'Eau et de l'Assainissement d Centre Nord ; ✓
 - le/la Directeur/ice Régional/e de l'Eau et de l'Assainissement d

- un/une représentant/e de USAID au Burkina Faso ; ✓
- le Directeur pays de Action Contre la Faim – Burkina Faso ; ✓
- le Président de l'Alliance Technique d'Assistance au Développement (ATAD) ; ✓
- le Coordonnateur Général de l'ONG Action pour la Promotion de Initiatives Locales (APIL) ; ✓
- le Coordonnateur de l'Action pour la Gestion de l'Environnement et le Développement (AGED) ; ✓
- le Directeur Exécutif de l'Association TinTua. ✓

CHAPITRE 4 : ATTRIBUTIONS ✓

Article 4 : Le comité de pilotage a pour but de favoriser une meilleure implication du Ministère de la santé dans la gestion et le fonctionnement du projet PREPARE-BURKINA. ✓

Article 5 : Le comité a pour mission d'assurer le pilotage stratégique des plans d'action du projet au titre de la période du projet et à veiller à leur bonne articulation avec les autres plans du Ministère de la santé et ceux du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement. ✓

ce titre, il est chargé :

- de l'orientation générale du projet en jouant le rôle de conseiller ; ✓
- de l'harmonisation du projet avec la politique nationale ; ✓
- de la coordination de haut niveau entre les diverses institutions ; ✓
- de la promotion de la collaboration multisectorielle ; ✓
- du suivi de la mise en œuvre du projet ; ✓
- de la formulation des recommandations issues des discussions sur des sujets stratégiques et politiques, y compris les objectifs et les priorités importantes pour la mise en œuvre du Projet ; ✓
- du suivi de la mise en œuvre des recommandations et de l'intégration des données au niveau des différents programmes ; ✓
- de la coordination avec les autres ONG partenaires intervenant dans les mêmes régions afin d'assurer la synergie, l'intégration et éviter les duplications et faire de l'arbitrage au besoin ; ✓

- de la liaison et le point de contact pour tout ce qui concerne les relations entre PREPARE-BURKINA et les Ministères de la santé, de l'Eau et de l'Assainissement ; ✓
- de l'examen des plans de travail semestriels et annuels et leur intégration dans les plans d'actions des structures de mise en œuvre ; ✓
- de la mitigation des écarts par rapport aux objectifs initiaux ; ✓
- de l'approbation des plans d'évaluation du projet, ses modifications et sa mise en œuvre ; ✓
- d'approuver la stratégie de communication et toute modification apportée à cette stratégie ainsi que les plans annuels de communication ; ✓
- de l'approbation des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre. ✓

CHAPITRE 5 : FONCTIONNEMENT

Article 6 : Le Président du COPIL convoque et dirige les sessions du comité. En cas d'empêchement, il délègue ses pouvoirs au vice-président. Les réunions du comité sont sanctionnées par des comptes rendus adressés au COPIL pour information. ✓

Article 7 : Le Comité de pilotage se réunit en session ordinaire, tous les six (06) mois. Il peut se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité. ✓
Les sessions du COPIL sont organisées de façon tournante dans les régions sites, incluant une visite de terrain. ✓

Article 8 : Les frais de fonctionnement du Comité de pilotage sont à la charge du projet. ✓

Article 9 : En fonction des points inscrits à l'ordre du jour, des personnes qualifiées, physiques ou morales sur des thématiques ciblées peuvent être associées aux travaux, sur invitation écrite du président du COPIL PREPARE-BURKINA. ✓

CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS FINALES

Article 10 : Les activités du comité prennent fin à la clôture du projet PREPARE-BURKINA. ✓

Article 11 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. ✓

Ouagadougou, le 13 JUL 2021



Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Implémentations :

- ✓ Membres
- ✓ Archives/chrono